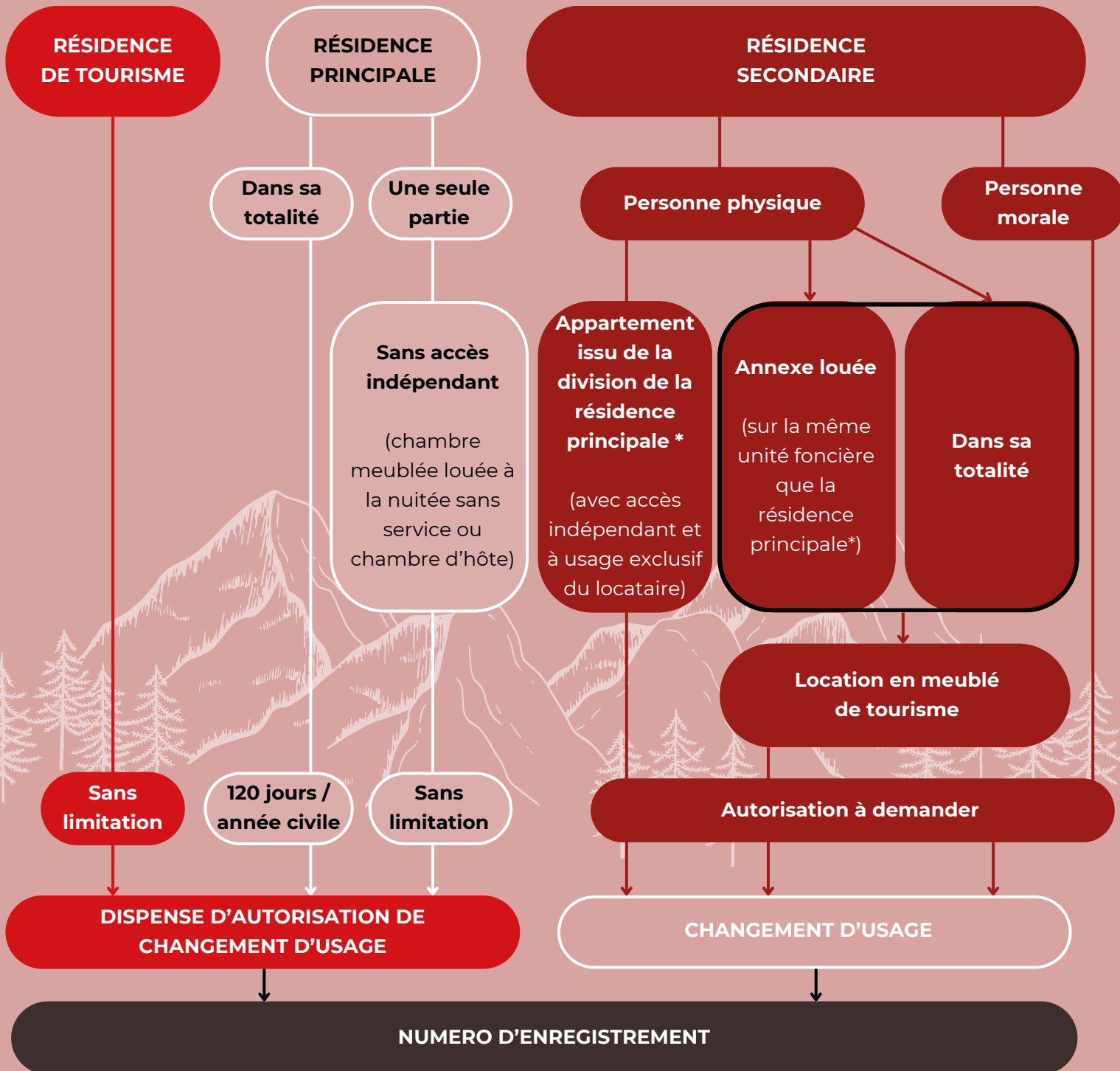


MEUBLÉS DE TOURISME

CHANGEMENT D'USAGE, COMMENT ÇA MARCHE ?

MON LOGEMENT EST-IL CONCERNÉ ?



* Cas de figure pour lesquels il est nécessaire d'obtenir auprès de la DGFIP un 2ème numéro invariant (ou numéro fiscal local) différent de celui associé à la résidence principale.

Une question ?

contact@mairiedesamoens.fr

